

Fiche thématique 2 - Tourisme doux

Alliance du tourisme durable et de la mobilité douce, la thématique tourisme doux permet de développer un tourisme utile aux habitants par le renforcement des solutions de déplacements doux, commerces, restauration ou activités sportives, et porteur d'activités économiques touristiques à proprement parler telles qu'hébergement ou activités.

Les mobilités douces sont un enjeu majeur de la relance économique et de la transition écologique, si vous êtes en CRTE, cette thématique a toute sa place dans votre contrat. En la liant au tourisme, vous créez pour votre territoire une dynamique économique complémentaire.

Se détendre, se relaxer et se ressourcer, c'est ce que la plupart des gens désirent quand ils pensent aux vacances. Pour nombre d'entre eux, les vacances et la nature ne font qu'un. Ceci explique que le tourisme soit, plus que tout autre secteur économique, tributaire d'une nature et d'un environnement restés intacts. La crise sanitaire du COVID-19 n'a fait que renforcer les nouvelles aspirations des visiteurs : soif de grands espaces et de nature préservée, besoin de découverte et de participation à la protection des milieux sensibles, envie de se déplacer doucement, sans polluer, de prendre son temps...

Pour une offre touristique durablement attractive, il faut réfléchir à des aménagements durables et respectueux de la nature. Le tourisme dit « doux » ne porte pas trop préjudice ni au sol, ni à l'eau, ni à l'atmosphère, et les trajets se font, autant que faire se peut, en utilisant les moyens de transport non polluants. Pour les équipements touristiques tels que les hôtels, les restaurants et les bases de loisirs, le tourisme doux va également de pair avec des techniques ménageant les ressources et permettant d'économiser l'eau et l'énergie.

Retrouvez dans ce chapitre des arguments pour en parler, des pistes pour mener à bien ce projet, des exemples et des réflexions sur les synergies entre ce projet et les CRTE, PCAET et PLUi.

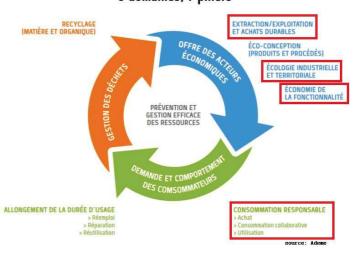
ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers

1) Contexte

Boussole de l'économie circulaire

Le projet « Tourisme doux » peut s'ancrer dans plusieurs piliers de l'économie circulaire :

- exploitation et achats durables ;
- écologie industrielle et territoriale ;
- économie de la fonctionnalité;
- consommation responsable.



Des arguments pour en parler!



Le projet « Tourisme doux » est un projet qui active les circuits économiques entre acteurs de la restauration, de l'hébergement, de l'artisanat, de la production agricole, de la mobilité, du sport, de la nature ou du patrimoine. C'est également un projet qui permet de prendre conscience des richesses du territoire et de les mettre en valeur, au profit des touristes mais également des habitants.

Le projet « Tourisme doux » contribue à relever plusieurs défis du territoire :

- économiques : préserver et valoriser les activités économiques du territoire (gastronomie, productions agricoles et artisanales, hébergements, services sportifs, etc) ;
- environnementaux : structurer et faciliter les moyens de transport non polluants ; réduire les émissions de gaz à effet de serre dues au transport, préserver, restaurer et valoriser les richesses naturelles du territoire (rivières, biodiversité, forêts, paysages) ;
- sociétaux : améliorer la santé des personnes par l'accès aux mobilités douces ; améliorer les liens sociaux, le renforcement du sentiment d'appartenance à un territoire ; préserver et valoriser les richesses du territoire (naturel et anthropique : savoir-faire, patrimoine bâti, histoire, légendes, etc) ; favoriser l'interconnaissance des acteurs.

Que dit la loi?

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 prévoit la mise en œuvre d'un Plan vélo avec pour objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3 à 9%). Les champs d'actions sont nombreux : lutte contre le vol avec la généralisation progressive du marquage des vélos et de stationnements sécurisés, généralisation du savoir-rouler à l'école pour que tous les enfants entrant en 6ème maîtrisent cette pratique, obligation de réaliser des itinéraires cyclables en cas de travaux sur des voies urbaines ou interurbaines, réalisation d'un schéma national des véloroutes et voies vertes et création du forfait mobilité durable. Dans ce contexte, le Fond Mobilités Actives mis en place en 2018 à hauteur de 350 M€ sur sept ans, permet de financer des projets d'aménagements cyclables portés par les collectivités locales.

En savoir plus:

 $\underline{http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/intermodalites-deplacements-\\ \underline{r2360.html}$

2) Développer le projet



Axes de travail et idées d'actions

Les possibilités d'axe de travail sont nombreuses, complémentaires, et plus ou moins structurantes et complexes :

- valorisation du patrimoine, paysage, de la nature, de la biodiversité (avec les associations sportives et environnementales) ;
- valorisation du terroir, des savoir-faire, avec les restaurateurs et producteurs ;
- faire évoluer d'anciens circuits touristiques concus pour les voitures ;
- s'assurer de la continuité cyclable (location vélos, pistes cyclables) ;
- évènements / animations ponctuels, informations ou circuits pérennes ;

- ...

Idées d'actions :

- concevoir des circuits de randonnées à la journée avec halte en ferme auberge, en itinérance avec haltes dans des hébergements ciblés ;
- baliser des randonnées et éditer et diffuser un guide ;
- identifier les lieux naturels remarquables dans le cadre d'un PNR ;
- organiser des visites / randonnées guidées ;
- relier 2 lieux remarquables du territoire lors d'une marche gourmande zéro déchet et festive à une saison choisie ;
- site internet avec informations cartographiées sur les randonnées, les choses à ne pas manquer, les services d'hébergement et restauration proches, les services logistiques ;
- référencer les producteurs locaux, les restaurateurs, les fermes auberges ;
- faire accompagner et labelliser les restaurateurs et hébergeurs en commerçants éco-responsables ;
- proposer des éco-chantiers participatifs ;
- proposer des courses (relais, à pied, à vélo, en eaux vives, en raquettes, ski nordique, etc);
- développer la mobilité équestre et d'attelage.

Une méthode ancrée dans la co-construction

La philosophie de la méthode proposée est de co-construire un projet avec les acteurs du territoire, pour répondre à leurs besoins et leurs envies. Cette co-construction de projet permet d'avoir un support pratique pour créer l'écosystème d'acteurs, partager le diagnostic, travailler sur la stratégie et déboucher sur un projet d'activité économique co-construit, qui soude le collectif, donne à voir et constitue la première marche d'une dynamique de transition plus vaste.

Interrogeant un grand nombre d'activités, de lieux et de pratiques d'acteurs du territoire, le projet « Tourisme doux » est une dynamique intégratrice pour le territoire. Il nécessite une animation et une bonne adhésion de ces acteurs à la démarche.

Voici quelques pistes pour mener à bien ce projet :

1- Des besoins à l'idée de projet

À ce stade, il est recommandé que le cap donné par la collectivité soit assez large, pour laisser le champ libre à l'expression des acteurs.

→ Diagnostics

- Identifier l'écosystème d'acteurs

Lors du développement d'un projet autour des enjeux de mobilité et / ou de tourisme, il est fortement recommandé de commencer par un ou des échanges avec les services économiques, transport, agricoles, environnement, climat ou autres de la collectivité et des collectivités partenaires (le cas échéant, EPCI, PETR, syndicats) pour recenser les partenariats possibles (informations déjà disponibles, contacts déjà établis, dynamiques similaires ou complémentaires). Les services de l'État, et notamment l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) et la DDT, pourront également être sollicités.

Il conviendra également d'identifier les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) à solliciter dans le cadre de la démarche.

- Connaître son territoire et ses dynamiques :

Lorsque cela est possible et pertinent, ces diagnostics pourront être co-construits avec les acteurs du territoire. Ces diagnostics ne viseront pas forcément l'exhaustivité, mais chercheront à caractériser les enjeux du territoire et à identifier les acteurs ressource.

- Mobilité douce : cartographier le maillage actuel en modes alternatifs et les services ou activités associés (commerce, loisirs, culture etc) avec identification du « cyclable route », « cyclable VTT », « piéton » et/ ou « équestre » (circuits de randonnées, de vélo de route et VTT et chemins équestres existants avec les associations de pratique sportive et les citoyens volontaires) ; identifier les commodités utiles existantes (tables d'orientation, de pique-niques, belvédères, toilettes, cartes, fléchages, etc) ; identifier les distances ; identifier les aménagements contribuant à la sécurité des déplacements ; identifier les projets inscrits dans des documents cadre supra (ex : schéma européen / national / régional / départemental cyclable https://www.velo-territoires.org/ et https://www.af3v.org/, Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, etc)
- Commercial: identifier les acteurs économiques actifs ou qui pourraient être actifs dans le cadre du tourisme doux: restaurants, hébergements, magasins de producteurs locaux (agricole, artisanat), magasins de vélo, loueurs de matériel sportif, associations/ structures sportives, associations/ structures culturelles, fermes pédagogiques, parc naturel régional le cas échéant.
- Richesses naturelles et bâties du territoire : cartographier les zones naturelles protégées (ZNIEFF, zones Natura 2000, réserves naturelles, etc), les espèces naturelles remarquables (arbres, oiseaux, etc) ; les rivières, zones humides, forêts ; les points de vue et richesses paysagères ; les richesses architecturales du territoire ; ce recensement pourra s'appuyer et/ ou enrichir le diagnostic de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du PLUi. Il pourra également s'appuyer sur l'atlas paysager départemental.
- Communication, marketing territorial : identifier les différents labels permettant de communiquer et valoriser l'engagement du territoire ; identifier les marques de communication existantes et possibles (en lien avec les règlements locaux de publicité RLPi)

→ Concertation

- Mobiliser les acteurs du territoire (économique, sociaux, environnementaux) et partir de l'expression sensible de leurs valeurs, envies et besoins.

Les acteurs du territoire seront mobilisés pour :

- partager et enrichir les diagnostics;
- **se connaître** : le fonctionnement de chacun, l'expression sensible de ce qu'ils identifient comme richesses du territoire, leurs envies et leurs besoins ;
- faire émerger des idées de projet collectives qui répondent à leurs besoins.

- Choisir l'idée de projet à développer

Le choix de l'idée de projet qui sera développé peut se faire par les acteurs, par la CC, par les deux. La démarche de gestion de projet étant collective, il conviendra de s'assurer que l'idée de projet choisie rassemble suffisamment d'acteurs pour former un collectif, qu'elle répond à un besoin du territoire et qu'elle est pourvoyeuse d'emploi et d'activité.

2 - De l'idée au projet

À ce stade, il est recommandé que le cadre donné par la collectivité soit centré sur l'idée de projet retenue.

Avec les acteurs du territoire qui le souhaitent, transformer ces idées en projets :

- → Définir le cadre du projet :
- Écrire la feuille de route du projet en creusant l'idée dans son opérationnalité, en valorisant des actions déjà engagées, en s'inspirant d'actions ou de retours d'expérience menés par d'autres...
- Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, une gouvernance, des règles de fonctionnement, un écosystème de partenariat, etc
- → Étudier les opportunités et/ ou expérimenter, tester, ajuster. Éventuellement élargir le collectif ou l'activité et mobiliser des outils de financement. Valider les opportunités. Identifier le modèle économique.

3 - Du projet à la création d'activité

Accompagnement du porteur de projet et du collectif à formaliser l'organisation de l'activité, l'écosystème de partenariat, le modèle économique et juridique. Éventuellement nouvelle mobilisation d'outils de financement.

PROJETS INSPIRANTS

- Jurassic Vélo Tour

C'est dans un souci d'adaptation et d'anticipation que le Pays Lédonien et le Parc naturel régional du Haut-Jura ont choisi d'unir leurs forces, en lien avec les intercommunalités concernées et avec le soutien des services de l'État, pour remettre au goût du jour la « Route des lacs ». Créée dans les années 90 sur le modèle du « tout voiture » il s'agit de la requalifier en la structurant désormais autour d'une offre de découverte et de valorisation des lacs, rivières et cascades du massif du Jura, en la basant sur les modes de déplacement doux et en créant les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités (accueil, services : locations, prestations accompagnées) génératrices de retombées économiques et compatibles avec la préservation du capital environnemental. Les réflexions menées depuis 2018 avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés ont permis d'établir l'ossature d'un produit touristique complet, maillant l'ensemble du territoire avec :

- Une offre basée sur les déplacements doux et principalement sur le vélo à assistance électrique ;
- Une sélection de petites routes et chemins tranquilles, sans difficultés techniques, articulés en boucles de 15 à 50 km, guidées par une application numérique,
- Un thème fédérateur entre les territoires traversés : l'eau, à travers les lacs, rivières, tourbières et cascades qu'elle alimente, ainsi que les paysages qu'elle façonne ;
- Un réseau d'acteurs publics et privés engagés pour la réussite de Jurassic Vélo Tours : le Parc naturel régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien au pilotage, les intercommunalités et leurs offices de tourisme en charge des aménagements des itinéraires, les acteurs socio-professionnels pour l'accueil des clientèles et la location des vélos, les CDT et Montagnes du Jura pour le relai de communication et enfin les collectivités locales, l'Etat et l'Europe pour le financement.

En 2020, le Jurassic Vélo Tours propose :

- 26 parcours de 15 à 50 km répartis sur l'ensemble des Montagnes du Jura ;

- 21 points de location de vélos à assistance électrique ;
- 150 points d'intérêt pour comprendre les espaces et sites naturels traversés. https://www.jurassicvelotours.fr/

- Balades apéritives ou digestives dans le PNR des Ballons des Vosges

Des itinéraires de balades à faire avant ou après le repas, sans difficulté particulière et dont la durée n'excède pas une heure, ont été conçus par le PNR en partenariat avec l'association des fermes-auberges. Ces balades mettent en valeur les points de vue, les curiosités naturelles et culturelles du secteur et évoquent l'activité agricole de la ferme.

> Plus d'informations: https://www.parc-ballons-vosges.fr/decouvrir/les-activites-pleine-nature/activites-accompagnees/itineraires-de-balades/

- Reconquête des chemins ruraux avec l'appui technique de chemins de Picardie

Le département de l'Aisne a élaboré un document de reconquête des chemins ruraux en 2011. Réalisation d'un état des lieux de la préservation des chemins, d'un recensement des chemins ruraux, maillage autour du village, concertation avec les riverains (prise de contact), animation et communication autour du projet de plantation avec les écoles, associations et habitants du coin. Exemples d'installations :

- Reboisement à différents endroits du village, une plantation d'arbustes qualifiés d'ornements.
- Afin de matérialiser les limites à nouveau visibles des chemins, plusieurs tronçons de haies, ont été plantés.
- Des jalons colorés ont été mis en place afin que les riverains visualisent les délimitations des chemins.
- Interventions de surveillance sur l'ensemble du réseau de chemins du territoire communal.
- Installation de bornes naturelles.
- > Plus d'informations: http://cdn2 3.reseaudescommunes.fr/cities/674/documents/eg0lorveqr2x7dg.pdf

- Ternois 7 vallées labellisé « Village Patrimoine »

Le label « Village Patrimoine » a été créé en 2003 et vise à valoriser et préserver le patrimoine bâti, paysager et humain des villages. Sur le territoire du Ternois et des 7 Vallées, 10 villages remarquables ont obtenu ce label en proposant des parcours faciles d'accès, ponctués de panneaux d'interprétation. Exemples des noms de parcours : Patrimoine au fil de l'eau - Niché au pied de la forêt - Patrimoine d'histoire, d'or et de verdure.

> Plus d'informations : https://www.pas-de-calais-tourisme.com/fr/villages-patrimoine-ternois-7-vallees/

« Penses pas bêtes »

- Une réflexion globale sur les usages de l'eau est indispensable. Il conviendra ainsi d'éviter de "nouveaux" usages de l'eau, mais plutôt une réallocation/ substitution des quantités pouvant être prélevées durablement.
- Il ne faudra pas oublier d'analyser les projets envisagés selon le prisme « mobilité ».
- Les projets pourront judicieusement s'articuler avec les dynamiques de « revitalisations des centres bourgs » et « petites villes de demain », qui portent également des politiques de maintien/ réimplantation de commerces de proximité.





Recommandations

Lors du développement d'un projet autour des enjeux agricole et / ou alimentaire, il est fortement recommandé de se mettre en lien avec les structures qui portent le CRTE, le PCAET, le PAT ou le PLUi du territoire, le cas échéant. Des échanges bipartites, des réunions et des ateliers d'intelligence collective pourront permettre de partager les démarches et leurs calendriers, et d'identifier les synergies possibles et de les mettre en œuvre.

Les thématiques portées par les Plans Climat Air Energie Territoriaux étant très proches des thématiques portées par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique étant très proches, les actions initiées dans le cadre des PCAET trouvent naturellement leur place dans le cadre des CRTE (aux périmètres géographiques près).

CRTE: pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Tourisme doux » grâce à mon CRTE

- **Diagnostic**: Les éléments de diagnostic présentés précédemment pourront tout à fait alimenter le diagnostic d'un CRTE.
- **Ateliers de concertation** :Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique.

Un atelier généraliste peut être l'occasion de faire connaître les projets « Mobilité douce » et « Tourisme durable », et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif projet. La méthode de développement de projet présentée précédemment, fortement ancrée dans la co-construction avec les acteurs du territoire, est tout à fait en adéquation avec les recommandations de co-construction et de mobilisation des acteurs des CRTE.

Les ateliers de concertation du groupe projet pourront être intégrés dans la dynamique de concertation du CRTE.

- **Stratégie** : Les mobilités alternatives sont des enjeux forts de la stratégie de Transition Écologique et de Développement d'un territoire. Ainsi, **il est recommandé de définir un axe « Mobilités alternatives ».** La mobilité douce en fait partie.

Par ailleurs, dans de nombreux territoires de BFC, le tourisme est un enjeu fort d'activité économique. Dans ce contexte, les activités touristiques peuvent également s'inscrire dans la stratégie du territoire.

- **Plan d'action**: un projet de tourisme doux a toute sa place dans le plan d'actions d'un CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation ainsi qu'une obtention de financements facilitée. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action de concertation et/ ou d'animation par la collectivité des acteurs du tourisme jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.
- **Financements** : Les structures intéressées par de tels projets sont invitées à consulter la plate-forme Aides territoires pour des informations actualisées : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/. Elles pourront également utilement consulter le site de la Région. Le Fond Mobilités Actives mis en place en 2018 à

hauteur de 350 M€ sur sept ans, permet de financer des projets d'aménagements cyclables portés par les collectivités locales.

Les pistes de financements à la date de rédaction du document sont : Fonds Tourisme Durable (Ademe), A vélo 2 - mise en place de politiques cyclables dans les territoires peu denses (Ademe), développement d'infrastructures en faveur de la mobilité (DSIL – préfecture département), lutte contre la vacance commerciale en centre-ville (DSIL – préfecture département), transformation numérique de l'économie de proximité (Banque des territoires), développement d'outils numériques des collectivités (ANCT), restauration des monuments historiques (DRAC), préservation patrimoine public historique et culturel (DSIL – préfecture département), Création ou développement d'espaces culturels (DRAC), accélérer le tourisme durable (CR BFC).

C(R)TE INSPIRANTS

<u>Atelier de concertation mené dans le cadre de l'émergence du CTE Avallon-Vézelay-Morvan</u> (qui sera intégré au CRTE)

Dans le cadre de l'élaboration de son CTE, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a mené de février à juillet 2021, une première phase de concertation visant à :

- Mobiliser les acteurs locaux autour de la transition écologique à travers une démarche de concertation grand public,
- Construire le CTE sur la base d'entrées thématiques et d'axes stratégiques,
- Identifier les projets à intégrer au CTE, portés par des acteurs privés ou publics.

Cette concertation, qui a rassemblé de nombreux acteurs de la société civile et les 3 principaux employeurs du territoire a été un succès. Voici des extraits du relevé de décisions de l'atelier tourisme :

La première phase de travail était une phase de constats. Elle a permis de soulever les points suivants :

- Bon positionnement de la Région (ressourcement / activité de plein air). Dépaysement à 2heures de Paris
- Travail avec l'écologie et le développement durable (on cible des personnes qui sont déjà sensibles à cela) : besoin de plus d'offres de mobilité / déplacement doux, pédagogie des locaux
- Avallonnais territoire touristique plutôt que destination touristique
- Réseau de stations vertes de l'Avallonnais
- Circuits courts présents, à renforcer
- Offre importante en circuit de randonnée pédestre/VTT pour le territoire
- Manque de définition du tourisme durable
- Pollution visuelle
- Difficultés à retenir les visiteurs
- Manque de pédagogie auprès des acteurs du secteur et manque d'information à l'entrée de ville
- Aucune infrastructure routière adaptée aux circuits touristiques
- Volonté de chacun mais pas de démarche commune

Il a ensuite été demandé aux participants de réfléchir à une vision idéalisée du tourisme d'ici 2040. Les principales idées à retenir sont les suivantes:

- Offre de restauration sur les produits locaux avec une permanence
- Développer les moyens de déplacements (à pied, rail, VTT, électrique)
- Travailler sur les hébergements touristiques, éco-construits, innovants et haute gamme
- Apporter de la rentabilité aux activités touristiques pour qu'elles soient pérennes et rentables
- Evaluer les attentes des touristes dans cette perspective 2040
- Créer des itinéraires de proximité
- Synergie et reconnaissance des pratiques durables
- Etude d'opportunité de baignade sur le lac de Crescent

Suite aux idées définies dans la vision idéalisée, les participants ont dû choisir au minimum deux sujets et réfléchir à des actions concrètes qui en découlent:

- Étude d'opportunité touristique du lac du Crescent
- Création d'une marque de territoire

- Signalétique touristique et commercialeCréation d'un ambassadeur de l'Avallonnais
- Développement d'offre d'hébergement de groupe (+ de 15 personnes)
- Recensement des producteurs locaux
- Développement de logements insolites
- Création d'un circuit de randonnée autour du lac du Crescent et au bord de la Cure https://cc-avm.com/transition-ecologique/cte/



PCAET: pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Tourisme doux » grâce à mon PCAET

- **Diagnostic**: Le diagnostic du PCAET n'est pas structurant pour ce type de projet. Cependant, il est possible d'y intégrer des informations utiles pour conforter la dynamique, notamment :
- * l'impact du tourisme en matière d'émission de GES ;
- * prélèvements d'eau non durables liés au tourisme (piscines, neige artificielle, etc)
- * pratiques touristiques favorables/ défavorables à la préservation de la biodiversité
- Ateliers de concertation : Les ateliers d'élaboration du PCAET sont une bonne occasion pour réunir les acteurs du tourisme local autour d'une table et discuter d'un tourisme plus durable. Il est recommandé d'inviter les acteurs du projet aux ateliers de concertation relatifs à la thématique. Ils peuvent également être l'occasion de faire connaître le projet « Tourisme doux » et de faire adhérer de nouveaux membres au collectif.
- Stratégie: Les mobilités alternatives sont des enjeux forts de la stratégie d'un PCAET. Ainsi, il est recommandé de définir une orientation « Mobilités alternatives ». La mobilité douce en fait partie. Par ailleurs, dans de nombreux territoires de BFC, le tourisme est un enjeu fort d'activité économique. Dans ce contexte, les activités touristiques peuvent également s'inscrire dans la stratégie du PCAET.
- Plan d'action: un projet de tourisme durable à toute sa place dans le plan d'action PCAET, ce qui lui donnera un cadre, un portage politique, un suivi, une valorisation. Il peut faire l'objet de plusieurs actions détaillées, pouvant aller d'une action d'animation par la collectivité des acteurs du tourisme jusqu'à des actions portées par ces acteurs pour verdir leurs démarches. Il est recommandé que ces fiches actions correspondent aux jalons du projet, et qu'elles soient assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser.

PCAET INSPIRANTS

Extraits du PCAET d'Avalon Vézelay Morvan

Orientation « Renforcer l'attractivité du territoire en développant les alternatives à la voiture individuelle »

Action n°19: Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs

Contexte et enjeux : Pour des déplacements de moins de 5 km (la moitié des déplacements en France), le vélo a de nombreux avantages, tant par son très faible impact environnemental, que par les bénéfices sur la santé ou le portefeuille des utilisateurs. Il serait largement bénéfique au territoire d'inciter à utiliser le vélo, par la création d'infrastructures dédiées, et la sensibilisation des habitants et le développement de services (réparation). Le territoire bénéficierait de nombreuses retombées économiques positives, de par l'amélioration du cadre de vie, l'amélioration de la santé de la population, la baisse des coûts pour la collectivité de l'automobile, et l'augmentation du cyclotourisme. Cette action a pour objectif de faciliter les pratiques cyclables sur le territoire, en améliorant les infrastructures, et en sensibilisant les habitants.

Pilotage : Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan

Partenaires: Communes, Département, Région, SDEY, OTI, campings, ADEME

Mesures:

- Réaliser un Schéma Directeur des liaisons douces à l'échelle de la CCAVM en lien avec le schéma de mobilité du PETR

- Développer les aménagements cyclables (pistes cyclables, bandes cyclables et arceaux ou abris pour le stationnement)
- Travailler avec le Département pour créer des pistes cyclables aménagées de manières continues (avec traitement des carrefours et giratoires) sur les axes routiers majeurs [...]
- Réserver dans le PLUi des emplacements pour de futurs aménagements le long des axes structurants
- Sur la base de ces grands axes, créer un réseau d'infrastructures en sites propres complété par des zones de rabattement (ex des zones de rencontre) permettant aux cyclistes de circuler en sécurité
- Créer des circuits "vélos routes" sur le territoire ou des itinéraires de contournement là où des aménagements en site propre ne sont pas possibles
- Faire aménager par les communes des trottoirs permettant la circulation des piétons, PMR, poussettes en toute sécurité
- Œuvrer pour la piétonisation de certains axes dans les centre-bourgs ou pour la création de zones de rencontre
- Développer une offre de services vélos permettant d'accompagner les changements de pratiques
- Accompagner la mise en place un système de location de vélos et de vélos électriques. Collecter des retours d'expériences sur la location de vélo, de VAE et trottinettes (cf Auxerre, ville en transition)
- Développer des ateliers de réparation Organiser des ateliers d'assemblage de vélo à assistance électrique (s'appuyer sur fablab/ repair café)
- Développer une offre de « vélo école » et de stage de remise en selle
- Créer un réseau de pôles d'accueil vélos (avec location, réparation) à installer près [des gares].
- Expérimenter la voiture à pédale
- Encourager l'équipement des communes ou des particuliers en vélo ou VAE
- Installer davantage d'équipements pour attacher des vélos (arceaux sécurisés, si possible équipés d'un toit pour protéger les équipements des intempéries) à proximité des points d'intérêts et auprès des bailleurs collectifs
- Encourager les entreprises à développer les mobilités douces (encourager l'usage du vélo et de la marche, créer des solutions de stationnement, mettre en place l'indemnité kilométrique vélo ou le futur forfait mobilité durable) notamment pour celles et ceux qui travaillent dans leur commune de résidence
- Élaborer une campagne de communication autour du vélo au quotidien notamment pour les déplacements de courte distance

Moyens : 100 k€/an d'investissement 30 k€ pour la réalisation d'un schéma des liaisons douces Mobiliser les appels à projets type « France Mobilités », « Mobilité durable », « Vélo et territoires » etc

Indicateurs de suivi : Nombre de services vélo sur le territoire, Nombre linéaire de pistes cyclables sur le territoire, Part modale vélo (+2 % entre 2015 et 2026), réalisation d'un schéma des liaisons douces (oui/ non), Campagne de communication autour du vélo (oui/ non)

Orientation « Embarquer les acteurs économiques dans la transition écologique de leur territoire »

Action n°23 : Identifier, valoriser et promouvoir les bonnes pratiques chez les acteurs du tourisme et la clientèle

Contexte et enjeux : Le tourisme du territoire repose sur de nombreux sites à l'attractivité variable. Le principal site est celui de Vézelay, qui accueille entre 800 000 et 1 000 000 de visiteurs par an. Les autres sites touristiques d'intérêt sont éparpillés sur le territoire et les besoins de déplacements sont, par conséquent, très diffus et difficilement captables par du transport en commun. Le développement du cyclotourisme peut être un moyen de favoriser le développement touristique du territoire sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur touristique doit d'autant plus s'engager qu'il dépend de la préservation des écosystèmes et du patrimoine du territoire, tous deux vulnérables face aux conséquences du changement climatique modification des comportements touristiques, dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes impactant la valeur touristique du territoire (pêche, paysage). Le but de cette action est

d'identifier les besoins et les contraintes des acteurs touristiques afin de leur proposer les meilleures pratiques pour développer un tourisme durable sur le territoire.

Pilotage: OTI

Partenaires : CCAVM, acteurs de la filière touristique, PNR, FROTSI, ADEME, Agence de développement touristique de l'Yonne.

Mesures:

- Identifier les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur le territoire (hébergement, restauration, déchets)
- Identifier les pratiques de tourisme durable dans l'offre existante notamment les établissements labellisés (ex Ecolabel européen) ou les approvisionnements locaux
- Connaître les impacts environnementaux des activités touristiques locales et leur vulnérabilité au changement climatique et formaliser les enjeux prioritaires au regard de ce diagnostic, en concertation avec les acteurs concernés.
- Mobiliser les acteurs du tourisme et le public touristique
- Formaliser l'engagement dans une démarche éco responsable de l'Office de Tourisme
- Valoriser par l'office de tourisme les acteurs du tourisme engagés dans une démarche de tourisme durable (mise en exergue sur le site web, mise en exergue par un macaron sur la vitrine, label)
- · Accueillir de façon responsable, sensibiliser et impliquer les travailleurs saisonniers et permanents
- Développer un programme de formation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et la protection de l'environnement pour ces acteurs et favoriser le partage des bonnes pratiques
- Diffuser un kit de bonnes pratique auprès de la clientèle des acteurs touristiques
- Sensibiliser les touristes aux enjeux du tourisme durable et inciter aux bonnes pratiques (publicité pour des infrastructures touristiques durables, incitation à l'utilisation de transports collectifs, tri des déchets, etc) via des campagnes de communication, l'organisation d'événements sur les sites touristiques, etc.

Moyens : Intégrer ces enjeux dans la contractualisation d'objectifs avec l'Office du Tourisme ; 15 k€ pour une étude d'impact des activités touristiques ; 10 k€/an pour communication/ valorisation. Lien avec le Parc Naturel Régional du Morvan (référentiel de la marque Parc pour s'inspirer).

Indicateurs de suivi : Nombre d'acteurs touristiques engagés dans la démarche PCAET (50 % d'ici 2026). Nombre de formations réalisées. Nombre de kits diffusés.

https://cc-avm.com/transition-ecologique/pcaet/

Extraits du PCAET de Gevrey Nuits Saint Georges

Axe 3. Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement durable

11. Tourisme écoresponsable et développement du tourisme en plein air

Action n°11.1 : Favoriser un développement écoresponsable du tourisme

Objectif : Un plan de progrès définit avec les acteurs du tourisme et l'OT priorisant sur les grands enjeux Energie/Mobilité

Descriptif de l'action : Un tourisme écoresponsable passe à la fois par les pratiques touristiques et les équipements disponibles sur le territoire ainsi que par les acteurs touristiques (offre de logement, de restauration...)

Pistes d'actions débutées : Participation à l'appel à projet vélo Pistes d'actions envisagées :

- Favoriser le tourisme éco-responsable
- Travailler tous les axes, hébergement, mobilité etc.

- Campagne de communication pour promouvoir des actions écoresponsables
- Mettre en valeur les moyens de production d'énergies renouvelables, via des explicatifs et descriptions des projets et la réalisation de circuits dédiés

Acteurs concernés :

- Rôle de la CC: Animer/Accompagner
- Service en charge: Mission attractivité, Dév Eco et tourisme
- Public: entreprises du tourisme
- Partenaires : CD21

Indicateurs : Des stratégies touristiques avec prise en compte de critères économiques et environnementaux

Bénéfices Climat - Air - Energie : Effet de levier ++ ; Consommation d'énergie + ; Emissions de GES +

Action n°11.2 :Développer le tourisme de plein air.

Objectif : de nouveaux sites/activités créés (sur plaine de Citeaux notamment)

Descriptif de l'action : Le tourisme de plein air permet à la fois de valoriser le territoire et de reconnecter le tourisme avec des activités natures. Cela nécessite la mise en place de circuits ou d'activités de plein air.

Pistes d'actions débutées :

- Réponse à l'appel à projet vélo
- Développer la vélo-route
- Créer plus d'aires pour les camping-car

Pistes d'actions envisagées :

- Développer les campings
- Développer les visites organisées de sites en plein air
- Mettre en valeur les moyens de déplacements autre que la voiture
- Organiser un séminaire avec visites sur les territoires voisins pour voir les différentes initiatives et démarches de sensibilisation

Acteurs concernés :

- Rôle de la CC: Animer/Accompagner
- Service en charge: Mission attractivité, Dév Eco et tourisme
- Public: CC, communes, entreprises

Indicateurs : Nombre d'inscrits à des activités de plein air

Opérations et politiques liées : Lien action 7.1 (Développer un programme d'éducation à l'environnement au changement climatique et à la biodiversité), Plan tourisme, Vélo-Route

Bénéfices Climat – Air – Energie : Effet de levier + ; Consommation d'énergie + ; Emissions de GES +

https://www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com/2019/06/03/le-plan-daction-du-plan-climat-air-energie-territorial-approuve/



PLU(i): pistes de synergies et exemples

Renforcer le projet « Tourisme doux » grâce à mon PLUi

- Rapport de présentation: le rapport de présentation comprend habituellement un diagnostic économique. De façon à faciliter le déploiement d'une économie circulaire territoriale, il est recommandé que ce diagnostic économique soit élargi aux activités en lien avec les productions locales (agricole / artisanat), et les services de mobilité, le sport, l'hébergement et la restauration, en plus des questions des zones artisanales et industrielles. Par ailleurs, le diagnostic de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du PLUi pourra alimenter et/ ou être alimenté par le recensement de lieux attractifs: richesses naturelles et bâties du territoire (bâtiments historiques, vues emblématiques, etc) établi dans le cadre de ce projet. Le cas échéant, des éléments de diagnostic extérieur pourront utilement venir enrichir les diagnostics du PLUi.
- **Concertation** : Inviter aux ateliers de concertation des thématiques ciblées les acteurs du projet.
- **PADD**: Le tourisme doux peut s'inscrire dans une orientation **« promouvoir l'économie territoriale »** ou **« valoriser le cadre de vie »**.
- Règlement : l'orientation liée au tourisme doux peut se déployer autour des enjeux de **protection des chemins** permettant d'assurer leur continuité. Elle peut également se déployer autour des enjeux de **préservation des richesses naturelles et bâties**. Dans ce cadre, le zonage et le règlement pourront protéger ce patrimoine au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme (éléments du paysage à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural). Le règlement pourra en complément édicter des règles concernant l'aspect extérieur des constructions situées à proximité immédiate de ces sites patrimoniaux.
- Si besoin, le règlement pourra également prévoir des outils spécifiques comme l'**emplacement réservé** (pour élargir une voie, créer un belvédère, un stationnement, un service de location, une aire de repos, etc). Il est recommandé d'intégrer les principes d'aménagements en référence aux Atlas paysagers ou encore de travailler à la cohérence du RLPi (règlement local de publicité intercommunal) quand il existe.
- **OAP**: la problématique de la continuité des chemins devra être traitée dans toutes les OAP sectorielles. Concernant les OAP thématiques, la question du tourisme doux pourrait être intégrée aux OAP thématiques fixées par l'article L. 151-6 du code de l'urbanisme : « **aménagement** » et « **déplacements** ». En zone de montagne, elle pourra structurer l'OAP thématique « **Unités touristiques nouvelles** ». En absence de SCOT approuvé, le tourisme doux pourra également être intégré aux **OAP commerciales et artisanales** prescrites par l'article L. 151-6 du Code de l'urbanisme et qui ont pour but de définir « les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte […] [le] maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population […] ».

PLU(i) INSPIRANTS

PLUI (en cours d'élaboration) de la CC Vosges du Sud

Extrait du PADD (débattu en CC le 7 janvier 2020) :

2 - Le défi de la QUALITÉ DU CADRE DE VIE 2b/ ASSEOIR LE RAYONNEMENT TOURISTIQUE DE LA CCVS

S'appuyer sur les atouts paysagers de la CCVS

• Préserver les panoramas et les cônes de vue

La gestion des espaces et leur entretien permet de conserver des panoramas clés qui participent à l'attractivité touristique. En matière de paysage, d'autres enjeux ont été mis en avant pour d'autres thématiques, telles que les entrées de ville / village et les abords de cours d'eau, pour valoriser le cadre de vie

Accompagner les actions de réouverture des paysages ou de défrichement

D'anciennes terres exploitées par l'agriculture se sont « enfrichées » au fil du temps, du fait des évolutions des pratiques agricoles et de la réduction des doubles actifs. Préserver ou défricher des parcelles devenues boisées permet de conserver de la luminosité autour des constructions existantes et éviter une fermeture définitive de vallons et pérenniser l'attractivité des territoires de montagne.

Préserver les milieux naturels, leur diversité et leur qualité

• Préserver les cœurs de massifs forestiers

Les espaces forestiers contribuent aux continuités écologiques à l'échelle du massif des Vosges, inscrit dans le Schéma Régional des Continuités Ecologiques (SRCE).

• Maintenir la transversalité des prairies d'Est en Ouest

La qualité des habitats que constituent ces prairies (sèches et humides) et leur nombre restreint en piémont nécessitent de les préserver et d'assurer une continuité d'Est en Ouest de ces prairies en évitant leur urbanisation. Les actions d'ouverture des paysages y contribuent également.

De très nombreuses parcelles agricoles sont conservées en prairies avec des mesures agroenvironnementales (MAEC), ce qui démontre la volonté locale de préserver ces milieux. Le maintien en prairies reste prioritaire.

3 - Le défi de la TRANSITION ÉCONOMIQUE

3b/ DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DANS LE RESPECT DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

• Développer un pôle touristique autour de la pêche

L'importance des étangs et des rivières sur le territoire offre de nombreuses possibilités de pêche. Cet atout peut être le support d'un pôle touristique qui assure l'hébergement, la restauration et les activités en lien avec la pêche d'où la nécessité de situer ce pôle à proximité directe d'une rivière et d'un étang, de préférence au voisinage du site du Malsaucy. Une bonne intégration dans le milieu naturel est un objectif important, tout comme la création d'espaces sans voiture.

Le défi de la qualité du cadre de vie précise l'importance de rendre l'eau visible et attractive. En valorisant les sentiers le long des cours d'eau, le projet renforce la synergie entre tourisme et aménagements qualitatifs du quotidien.

· Mettre en place des équipements dédiés au cyclotourisme et aux campingscars

Les activités de pleine nature demandent, à proximité des départs de randonnées de cyclotourisme ou pédestres, des équipements de type parking, lieu de co-voiturage, aire de camping-car. La qualité d'aménagement de ces équipements et leur implantation doivent participer à l'attractivité du territoire (proximité des centres et des commerces notamment).

Créer les infrastructures propices au tourisme forestier

La forêt représente une part importante du territoire et constitue un support majeur pour une offre touristique :

o en valorisant les sentiers de randonnée forestiers ;

o en aménageant des sites d'accueil en forêt ;

o en mettant en valeur des éléments remarquables en considérant les

potentiels conflits d'usages;

o en créant une signalétique dédiée.

• Renforcer les activités de plein air : Les espaces naturels et paysagers remarquables permettent une diversité des activités de plein air en toutes saisons. Celles-ci s'appuient d'ores et déjà sur des

infrastructures telles que le golf, les remontées mécaniques, les pistes cyclables. L'objectif est de conforter l'existant et développer des activités de pleine nature (VTT, randonnée, pêche, etc.).

https://www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal.htm

PLUi (en cours de révision) du Grand Chalon

Extrait du PADD:

Proposer une offre d'équipements et de services attractive pour les cyclotouristes.

Le projet vise à accroître les retombées économiques du cyclotourisme sur le territoire en favorisant la consommation sur place, ce qui nécessite de :

- · connecter les itinéraires cyclables :
- o via le centre-ville de Chalon-sur-Saône, à savoir les voies vertes longeant le canal du Centre, la voie bleue de la Saône, la Bressanne aménagée depuis Louhans et Chalon Cluny ;
- o à Cheilly-les-Maranges via l'ancien ouvrage alimentant le canal;
- o à Gergy et Saint-Loup-Géanges, pour relier Chalon via Crissey à Beaune, en empruntant les centres des communes de l'agglomération.
- · développer les équipements vélos, afin d'accompagner ce déploiement :
- signalétique, abris vélo sécurisés, arceaux vélos, station de réparation en libre service, aires de repos et de loisirs. commodités sanitaires ;
- · aider à la création d'infrastructures privées (location de vélos de cyclotourisme, assistance, dépannage, etc) et d'une offre d'accueil, d'hébergement et de restauration de qualité

https://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/urbanisme/la-revision-du-plui.html

PLUI (évolution à prévoir d'après le PCAET) d'Avalon Vézelay Morvan

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action n°19 « Organiser la ville et le territoire différemment pour favoriser les modes actifs » de son PCAET, la CC Avalon Vézelay Morvan prévoit de « réserver, dans le PLUi, des emplacements pour de futurs aménagements le long des axes structurants ».

PLUi (arrêté le 12 novembre 2018) de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (62)

Extrait du diagnostic :

« Appartenant à deux grands ensembles géologiques, le plateau crayeux de l'Artois et la dépression du « Petit Boulonnais », le Pays de Lumbres présente en effet d'importants dénivelés et une forte variation de paysages. Afin de qualifier, organiser, professionnaliser, encadrer et renforcer l'offre, la Communauté de Communes s'est ainsi largement investie dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique axée sur la filière des Sports de Nature.

Exemple d'une OAP « sports de nature » :





Tableau récapitulatif des synergies

Etapes	Projet	CRTE	PCAET	PLUi
Diagnostic	(phase 1) Identifier l'écosystème d'acteurs : - échanges avec les services de la collectivité et des collectivités partenaires ainsi que les DDT pour recenser les partenariats possibles. - acteurs du territoire à inviter dans le cadre de la démarche Connaître son territoire : • Diagnostic mobilité douce • Diagnostic commercial • Diag. richesses naturelles et bâties du territoire • Communication, marketing territorial			- Élargir le diagnostic économique aux activités en lien avec les productions locales (agricole / artisanat), les services de mobilité, le sport, l'hébergement et la restauration - le diagnostic de l'état initial de l'environnement du PLUi
Concertation	(phase 1) - Mobiliser les acteurs du territoire, les services de la collectivité et des collectivités partenaires, des chambres consulaires et partir de l'expression sensible de leurs besoins : - partager et enrichir les diagnostics ; - se connaître par le partage	Atelier généraliste et/ ou thématique : - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons Ateliers groupe projet : à intégrer dans la vie du CRTE	Ateliers tourisme, mobilité : - réunir les acteurs du territoire et discuter d'un tourisme plus durable - Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet - Faire connaître le projet pour faire adhérer de nouveaux membres au collectif et mixer les horizons	- Inviter aux ateliers de concertation les acteurs du projet
Stratégie	(fin phase 1) - Le choix de l'idée de projet qui sera développé pourra être effectué par les acteurs, par la CC, ou par les deux. - La démarche de gestion de projet étant collective, il	eéventuellement un axe	 définir une orientation « Mobilité », éventuellement une orientation « Tourisme » s'il y a la volonté politique - Les mobilités alternatives sont des enjeux forts de la stratégie d'un PCAET. La mobilité douce en fait partie. 	
Plan d'actions	Définir le projet (Phase 2) • Définir le cadre du projet • Bâtir le collectif du projet, identifier un porteur, la	- un projet de tourisme doux a toute sa place dans le plan d'actions du CRTE, ce qui lui donnera un cadre, un portage	durable à toute sa place dans le plan d'action PCAET, ce	Règlement et zonage : - protéger les chemins pour assurer leur continuité - protéger le patrimoine au

gouvernance, ...

 Étudier les opportunités et/ ou expérimenter

Créer l'activité (Phase 3) • Accompagner le porteur de projet et le collectif à

formaliser l'organisation, l'écosystème, le modèle économique et juridique.

• Potentielle nouvelle mobilisation d'outils de financement.

politique, un suivi, une valorisation, ainsi qu'une obtention de financement facilitée

- intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité. des acteurs de l'agriculture, de l'alimentation...) correspondant aux jalons du projet, assorties d'indicateurs pour pouvoir les suivre, les évaluer et les valoriser
- Financements: consulter la plate-forme Aides territoires https://aidesterritoires.beta.gouv.fr/ et le site de la Région.

portage politique, un suivi, une valorisation

- intégration au moyen de plusieurs fiches actions détaillées (de la collectivité, des acteurs du tourisme...) correspondant aux ialons du projet, assorties d'indicateurs élargir une voie, créer un pour pouvoir la suivre, l'évaluer et la valoriser.

titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme

- règles concernant l'aspect extérieur des constructions situées à proximité immédiate de sites patrimoniaux
- emplacement réservé (pour belvédère, un stationnement, un service de location, une aire de repos, etc)

OAP:

- la continuité des chemins devra être traitée dans toutes les OAP sectorielles.
- le tourisme doux pourrait être intégré aux OAP thématiques « aménagement » et « déplacements ». En zone de montagne, elle pourra structurer l'OAP thématique « Unités touristiques nouvelles ».

46